



G R O U P E D E D I S C U S S I O N

Fiche à utiliser avec le DVD joint au dossier.

I. La Déclaration universelle des droits de l'homme et les chrétiens

On peut se demander en quoi une déclaration laïque concerne les chrétiens. L'apôtre Paul s'est servi de ses droits de citoyen romain quand il était persécuté pour prêcher l'Évangile. Portes Ouvertes s'appuie sur ces textes pour apporter une aide juridique aux chrétiens persécutés. Ce soutien se manifeste à trois niveaux :

- un service à La Hague et à la Communauté Européenne,
- un avocat sur place pour intervenir en faveur du chrétien,
- un enseignement auprès des chrétiens qui ne connaissent pas leurs droits.

Pourtant, c'est aussi l'apôtre Paul qui a exhorté l'église à Corinthe par son exemple de savoir renoncer à ses droits, "*Cependant, nous n'avons pas usé de ce droit. Nous supportons tout, au contraire, pour ne créer aucun obstacle à l'Évangile du Christ.*" I Cor. 9:12 Ainsi, le soutien juridique qu'apporte P.O. est exercé dans l'amour que Jésus nous a enseigné en Matthieu 5.

II. Structurer la discussion

Lire Actes 16 : 22-40.

Comment Paul s'est-il servi de ses droits de citoyen romain ?

Lire les articles 18 et 19 en groupe (*photocopier le verso*).

Solliciter une discussion autour des textes eux-mêmes et, ensuite, autour de la question proposée. Demander s'il y a d'autres pratiques de la foi chrétienne qui pourraient être ajoutées à la liste.

Connaissons-nous vraiment nos droits en France ? Les exerçons-nous ?

Visionner le chapitre 1 du DVD.

Revoir ce que l'avocate a défini comme limites aux libertés d'expression et de religion. Revoir la distinction entre prosélytisme et évangélisation, et la définition d'évangélisation que donne l'avocate.

Comment les uns et les autres réagissent-ils aux témoignages des chrétiens persécutés ?

Lire la liste des "droits des chrétiens" proposée par Frère André.

Que pense-t-on de cette liste ?

Lire Matthieu 5 :38-48 et I Corinthiens 9 :12.

Comment trouver l'équilibre entre ces paroles de Jésus, l'exemple de Paul dans Actes 16 et 22, et les exhortations de Paul aux Corinthiens ?

III. Prier

Visionner le chapitre 2 (2ème partie) du DVD.

Remercions le Seigneur pour les textes et les lois qui protègent la pratique de la foi chrétienne. Pour l'exemple d'attachement des chrétiens persécutés à Dieu.

Demandons à Dieu

De nous aider à vivre notre foi avec la même conviction que les chrétiens qui témoignent dans le clip vidéo. De veiller sur les chrétiens dans les 50 pays où ils sont le plus persécutés pour leur foi. D'intervenir dans les pays où existent des lois anti-conversion : Algérie, Inde, Sri Lanka, Tadjikistan.

Il est possible de télécharger un document complémentaire, qui précise les différents pays où les différents droits des articles 18 et 19 ne sont pas respectés, sur le site web de Portes Ouvertes.



I. Ce que les articles 18 et 19 recouvrent ou ne recouvrent pas.

Article 18

“Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites”.

Article 19

“Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit”.

Dans la liste ci-dessous, qu'est-ce qui est protégé par les articles 18 et 19 ?

- les cultes dans les églises
- la lecture ou l'étude de la Bible seul chez soi
- les études bibliques chez un individu
- la prière en groupe chez un individu
- parler de sa foi chrétienne :
au travail / dans le train / aux copains de classe / dans la rue / avec ses voisins.
- suivre une formation biblique
- se marier avec une personne de foi chrétienne
- l'éducation chrétienne des enfants

II. Droits des chrétiens

Frère André propose les 6 droits suivants comme droits des chrétiens :

1. Le droit d'annoncer l'Évangile
2. Le droit d'entendre l'Évangile
3. Le droit d'être soutenu par l'Église libre
4. Le droit de savoir ce qu'il se passe dans le monde pour les autres chrétiens
5. Le droit de posséder une Bible
6. Le droit de se réunir avec d'autres chrétiens

Si vous souhaitez rester informés de la situation des chrétiens persécutés dans le monde, abonnez-vous au FilRouge, l'e-mail hebdomadaire d'actualité de prière.



D O S S I E R

Les lois anti conversion

"Allez, faites de toutes les nations des disciples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit et enseignez leur à observer tout ce que je vous ai prescrit" Matthieu 28 : 19

Des lois pour les faire taire

Depuis la naissance de l'Eglise, communiquer le message contenu dans les évangiles, représente une prise de risques. Même en Occident, où l'évangélisation est un droit reconnu, nous risquons la confrontation car annoncer l'Evangile dans notre société, c'est prendre le risque d'être taxé d'intolérance religieuse.

Pour les pays qui ne reconnaissent pas la liberté de religion, la législation est un moyen utilisé pour empêcher l'évangélisation et la conversion de leurs populations vers une autre croyance que celle qui est officielle, et particulièrement vers le christianisme.

Ces dernières années, des lois spécifiques, dites "lois anti-conversion" ont vu le jour, comme en Algérie, en Inde, ou encore au Sri Lanka. Ces lois rendent difficile, voire impossible, l'évangélisation et la conversion. Il arrive qu'elles aillent même à l'encontre de la propre Constitution du pays. Dans tous les cas, elles limitent fortement la liberté d'expression des chrétiens.

Sri Lanka

Au Sri Lanka, les conversions entraînent une réaction violente du clergé bouddhiste. Une campagne antichrétienne a été initiée dès 2002. Deux ans plus tard, une proposition de loi anti-conversion a été déposée au parlement et a fait l'objet de vifs débats.

Depuis 2004, les pressions internationales et la guerre d'indépendance menée par les Tigres tamouls, au nord-est du pays, ont repoussé le vote et l'adoption de ces lois. Mais elles sont revenues dans le débat politique il y a deux ans. Basées sur celles qui sont déjà en vigueur dans 5 Etats indiens, ces lois amèneraient à rendre illégal le fait de se convertir à une autre religion "par force, séductions ou par des moyens frauduleux". L'interprétation très vaste de ces textes laisse la porte ouverte aux abus.

Les bouddhistes ultra-nationalistes ont formé leur propre parti politique : le Jathika Hela Urumaya (Parti de l'héritage national) et pèsent de tout leur poids pour qu'une loi anti-conversion soit adoptée. Il s'agirait même d'une urgence "étant donné le nombre de bouddhistes qui se sont convertis à d'autres religions et ceci à une vitesse jamais égalée".

Les lois anti-conversion sont un des plus grands défis

auxquels l'église du Sri Lanka doit faire face. Les diverses dénominations et organisations chrétiennes se sont unies pour faire face aux pressions.

*Membre de l'ONU depuis le 14-12-1955.
L'article 10 de la Constitution garantit la liberté d'opinion, de conscience et de religion.
20,4 millions d'hab. Chrétiens : 7,6% Chrétiens*

Inde

Le 1er avril 2008, cinq ans après son vote, l'Etat du Gujarat a mis en application une loi limitant la liberté religieuse. Désormais, ceux qui sont accusés de "conversion forcée" risquent 3 ans de prison. Quatre autres Etats appliquent une telle loi: l'Etat d'Orissa, le Madhya Pradesh, le Chattisgarh et l'Himachal Pradesh.

Dans les faits, seuls ceux qui souhaitent quitter l'hindouisme sont concernés. Si un *dalit* (ou intouchable) ou un de ses descendants, converti à une autre foi décide de revenir à l'hindouisme, il réintégrera sa caste sans difficulté.

Les principales associations chrétiennes attribuent les violences aux ultra-nationalistes, comme le Vishwa Hindu Parishad (VHP Association hindoue universelle) ou le parti Bharatiya Janata Party's (BJP Parti du peuple indien). Pour eux, l'Inde ne peut qu'être une nation hindoue. Ils prônent un retour aux racines spirituelles de l'Inde et s'opposent notamment à la conversion des *dalits* au christianisme.

Dès que ces lois sont promulguées, il est facile d'accuser autrui de se livrer à des actes de conversion forcées.

Selon John Dayal, membre du Conseil National pour l'Intégration, "Le message de Christ libère des groupes entiers de personnes qui vivaient comme des esclaves, au service des castes les plus élevées. Si les chrétiens sont persécutés en Inde, c'est en raison de leur approche théologique de la personne. Pour les chrétiens, les intouchables ne sont pas des êtres inférieurs et tout homme est à égalité devant Dieu".

*Membre de l'ONU depuis le 30-10-1945
L'article 25 de la Constitution garantit de professer, pratiquer et partager librement sa religion.*



L'Inde est souvent définie comme la plus grande démocratie du monde.

Si 5 Etats indiens appliquent une loi anti conversion, des lois anti-conversion ont été votées dans deux autres Etats (Arunachal Pradesh et Rajasthan). 1,1 milliard d'habitants. Chrétiens : 2,33%

Algérie

La nouvelle a frappé bien des esprits : le 28 février 2006, l'Algérie adoptait une ordonnance "fixant les conditions et règles d'exercice des cultes autres que musulman". Dès lors, tous les chrétiens d'Algérie se sont demandés de quelle manière cette loi allait être interprétée car il y est question de sanctionner par la prison et des peines d'amendes quiconque "incite, contraint ou utilise des moyens de séduction tendant à convertir un musulman à une autre religion" ou "fabrique, entrepose ou distribue des documents imprimés ou métrages audio-visuels ou tout autre support ou moyen, qui visent à ébranler la foi musulmane".

"Si quelqu'un vient me poser des questions et que je lui réponde, pourrais-je être accusé de prosélytisme ?" se demandait alors un pasteur.

Un autre se souvient : "La première réaction était la stupeur. Toutes nos démarches pour comprendre la portée de cette loi sont restées sans réponse, les membres du gouvernement essayaient de nous rassurer mais restaient dans le vague. Bien que les chrétiens ne soient pas nommément cités, il était clair que nous étions visés en premier lieu".

Ainsi, en quelques mois, un chrétien nommé Rachid a été accusé dans trois affaires judiciaires en raison de ses activités au sein d'une petite communauté protestante évangélique. Il a été accusé une première fois pour "distribution de documents dans le but de perturber la foi musulmane, puis pour "blasphème contre le nom du prophète [de l'islam] et Allah" et enfin "pour avoir pratiqué un culte religieux non musulman sans autorisation à son domicile". Rachid se sent poursuivi, harcelé par la police et par la justice. Il a reçu des menaces par téléphone. Il lui arrive de se sentir en danger, mais selon ses amis "Rachid ne veut pas se taire. Même s'il doit aller jusqu'à la prison".

Malgré les pressions qu'ils subissent, les chrétiens algériens continuent de se réunir et bénéficient du soutien d'une partie des intellectuels du pays. Ils entendent bien utiliser tous les moyens légaux pour faire respecter leurs droits, inscrits dans la Constitution.

*Membre de l'ONU depuis 1962
La Constitution algérienne garantit l'inviolabilité de la liberté de conscience et de la liberté d'opinion (article 36) ainsi que les libertés d'expression, d'association et de réunion (article 41).
Population : 33 millions d'habitants
Chrétiens : - de 1%*

Des lois aux conséquences dramatiques

Dans ces trois pays, les lois anti-conversion sont soutenues par une religion majoritaire qui refuse de reconnaître certains droits aux minorités religieuses, notamment chrétiennes.

Ces lois sont souvent présentées comme des facteurs de paix. Pourtant, on a constaté que là où elles sont votées, elles ont surtout entraîné une augmentation des discriminations et des violences envers les minorités chrétiennes. Ces lois donnent un sentiment d'impunité à ceux qui persécutent les chrétiens.

Ainsi, au Sri Lanka, le débat sur la loi ne se déroule pas seulement sur le plan du débat d'idées. Les chrétiens subissent des attaques innombrables (destructions d'églises, menaces, violences physiques, meurtres).

En Inde, même si les violences ne touchent pas tous les Etats, on a compté en 2007, 1000 attaques perpétrées contre des chrétiens (agression physique, destruction d'église, meurtre...). La plupart se sont déroulées dans l'Etat d'Orissa entre Noël et le jour de l'an (dans cet Etat, une loi est en suspend depuis 1967).

Selon les chiffres du ministère de l'Intérieur indien, entre 1950 et 1998, seules 50 attaques anti-chrétiennes ont été répertoriées dans tout le pays. Depuis 2001, on comptait chaque année environ 200 attaques anti-chrétiennes.

En Algérie, dès la mise en application de la loi en septembre 2006, les sanctions ne se sont pas fait attendre. Les chrétiens protestants évangéliques sont les principaux visés : campagne de presse dénigrante, déclarations intempestives du ministre des affaires religieuses, arrestations et condamnations de chrétiens pour prosélytisme, possession ou distribution de littérature chrétienne, participation à un culte illégal ou encore insulte au prophète de l'islam.

Dans beaucoup d'autres pays, d'autres lois existent pour empêcher ou limiter le nombre de conversions.

Dans les Etats gouvernés par la charia, par exemple, c'est le régime islamique qui fait loi et il est implicitement interdit pour tout musulman de devenir chrétien. C'est le cas par exemple en Arabie Saoudite et en Iran. Il existe également des lois qui, sous couvert de respect de l'identité nationale, entraînent des procédures judiciaires abusives contre toute personne qui se convertit. C'est le cas par exemple au Pakistan et en Turquie.

Enfin en Corée du Nord, le fait même de croire en Dieu est punissable de la peine de mort.

Là où c'est encore possible, les chrétiens font appel à la Constitution du pays pour dénoncer les lois abusives. Nous aussi, nous pouvons agir dans ces domaines, par la prière et en étant au plus près des besoins des chrétiens persécutés, car "si une partie du corps souffre, toutes les autres souffrent avec elle" (1 Cor 12:26).



Pays violant les Droits des chrétiens

Quelle liberté pour les chrétiens ?

Dans au moins 50 pays, les chrétiens sont opprimés en raison de leur foi. Voici quelques exemples en rapport avec les articles 18 et 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Article 18

"Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites."

Article 19

"Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit."

Article 18 *"Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion..."*

L'exemple de la Corée du Nord nous montre que les habitants n'ont aucune liberté de pensée. L'idéologie du régime en place (Juche) force chaque nord-coréen à assister à au moins une réunion par semaine dans un " institut d'idées révolutionnaires " local.

"...ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction..."

Dans tous les pays où la loi islamique (charia) est en vigueur : tout rapport direct ou indirect à l'Evangile est considéré comme apostasie, c'est-à-dire trahison à l'islam.

Citons pour exemples l'Iran et l'Arabie Saoudite qui adhèrent le plus strictement à cette loi. Par ailleurs, au Nigeria, 12 Etats du nord ont adopté la loi islamique. A différents degrés, certains pays du monde condamnent les chrétiens d'origine musulmane pour apostasie, comme le Nord-Soudan, les Îles Comores, le Pakistan, la Somalie et la Mauritanie.

Dans d'autres pays, où l'appartenance religieuse figure sur la carte d'identité et sur le passeport, les chrétiens n'ont pas l'autorisation de demander un changement de religion sur leurs papiers. C'est le cas de la Malaisie et de l'Egypte.

Certains Etats ont adopté des lois "anti-conversion" et sous prétexte de protéger la population de conversions forcées, celles-ci rendent les conversions difficiles, voire quasiment impossibles. L'Inde en fait partie. Au Sri Lanka, une telle loi est en discussion. En Algérie, une loi promulguée en février 2006 punit toute personne essayant de remettre en question la foi musulmane.

"...ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites."

La Chine manque de littérature chrétienne. On n'imprime pas assez de bibles, les chrétiens d'avoir accès à leur texte d'enseignement. A un degré plus élevé, en Arabie saoudite, aucun rassemblement de nature chrétienne n'est toléré. La Corée du nord applique la même politique. En Erythrée, tout rassemblement chrétien non reconnu est interdit. Aux Maldives, il n'y a aucune église qui soit autorisée.



Article 19

“Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions...”

La Corée du nord et l'Arabie Saoudite incarnent l'absence de droit d'opinion et d'expression.

“... et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit”.

Dans la nouvelle loi algérienne qui a été promulguée en février 2006 figurent un certain nombre d'activités pour lesquelles des punitions d'emprisonnement ou d'amende sont appliquées, par exemple :

- le fait de parler de sa foi à un musulman
- toute activité chrétienne en dehors de bâtiments officiels
- toute impression, stockage ou distribution de littérature chrétienne est considérée comme une tentative pour "ébranler la foi d'un musulman".

Ces faits nous éclairent sur la situation vécue par les chrétiens dans le pays depuis la mise en application de la loi en septembre 2006 :

Vendredi 09 mai 2008, six chrétiens ont été interpellés par la police alors qu'ils sortaient d'un moment de partage et de prière au domicile de l'un d'entre eux. Ils ont été conduits au commissariat de police où ils ont passé la nuit, pour être présentés le lendemain au procureur. La charge suivante a été retenue contre eux : "ils dérangent la foi des musulmans".

Dix jours plus tôt, le 29 avril 2008, un autre chrétien a été condamné à 300 euros d'amende et un an de prison avec sursis à Djilfa (240 km au sud d'Alger). L'homme, qui s'est converti au christianisme il y a 8 ans, a été arrêté le matin du 25 avril lors d'un contrôle de police alors qu'il voyageait dans un taxi collectif. Les agents ont trouvé une bible et quelques livres d'étude religieuse dans ses bagages. Cela a suffi pour qu'ils le mettent en prison. Pendant les cinq jours qu'ont duré sa détention, les policiers l'ont fortement menacé afin qu'il revienne à l'islam, mais ils n'ont pas utilisé la violence physique.

La situation des chrétiens est difficile dans certains pays comme en Ouzbékistan, au Turkménistan, et en Afghanistan où ils ne connaissent aucune liberté d'information. Souvent, mais pas toujours, le fait même d'informer les chrétiens de leurs droits constitutionnels et de les aider à les faire valoir, leur permet de lutter contre ceux qui les oppressent par des moyens légaux. Le bénéfice pour l'Eglise locale en est grand. Quand cela ne suffit pas, les chrétiens doivent subir ou se cacher. Nous, chrétiens d'Occident, avons un grand rôle à jouer pour dénoncer ces exactions commises contre ceux qui croient en Jésus-Christ. Nous pouvons aussi prier et donner pour que les chrétiens de ces pays continuent à faire briller l'amour de Christ là où ils se trouvent.



Quelques versets en lien avec les droits de l'homme :

Ex 23 Tu ne porteras pas atteinte au droit du pauvre dans son procès.

Lev 24 : 12 Il y aura un même droit pour l'immigré et pour l'autochtone :
Je suis le SEIGNEUR (YHWH), votre Dieu.

Dt 10 : 18 Car le Seigneur... qui défend le droit de l'orphelin et de la veuve,
qui aime l'immigré et lui donne du pain et un manteau.

1Roi 8 : 49 Tu entendras dans le ciel, le lieu que tu habites, leurs prières, leurs supplications,
et tu défendras leur droit. (2Ch6:35)

2Ch 19 : 6 Il dit aux juges : Veillez à ce que vous ferez : ce n'est pas pour des humains
que vous jugerez; c'est pour le SEIGNEUR, qui sera avec vous en matière de droit.

JB 34 : 5 Job dit : " Je suis juste, Dieu a écarté mon droit;

Ps 9 : 5 Car tu défends mon droit, tu me rends justice, tu es assis sur ton trône en juge juste.

Ps 17 : 2 Que sur ton ordre mon droit s'impose, que tes yeux voient la droiture !

Ps 82 : 3 Faites droit au faible et à l'orphelin, rendez justice au pauvre et au déshérité,

Pr 3 : 27 Ne refuse pas un bienfait à ceux qui y ont droit, quand tu as le pouvoir de l'accorder.

Pr 24 : 11 Délivre ceux qu'on traîne à la mort; ceux qui, en vacillant, vont à la tuerie, épargne-les !
Si tu dis : "Nous ne savons pas ! ", celui qui pèse les coeurs ne le comprend-il pas ?
Celui qui te garde ne le sait-il pas ? Ne rendra-t-il pas à chacun selon son action ?

Pr 31 : 8-9 Ouvre ta bouche pour le muet, pour la cause de tous les délaissés.
Ouvre ta bouche, juge avec justice et défends la cause du pauvre et du déshérité.

Ec 4 : 1 J'ai vu, d'autre part, toutes les oppressions qui se commettent sous le soleil;
les larmes des opprimés - et personne pour les consoler ! la force du côté de leurs oppresseurs -
et personne pour les consoler !

Mt 7 : 12 Tout ce que vous voulez que les gens fassent pour vous, vous aussi,
faites-le de même pour eux : c'est là la Loi et les Prophètes.

